# Réglementation du transport des matières dangereuses : seriez-vous concerné(e)s sans le savoir ?

CESAM

**2 Jours** (15h)

**Tarifs**

**700 €TTC** pour les membres du CESAM.

**900 €TTC** pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

**1 300 €TTC** pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

**Format**

**Distanciel** ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

**Formateur**

**Pascal BOULANGER** • Conseils Formations BOULANGER PASCAL

**Session**

**06 et 07 février 2024**

**Public concerné**

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

**Prérequis**

Aucun.

**Objectifs opérationnels**

L'objectif général étant une montée en compétences des professionnels qui y assisteront, montée en compétences qui leur servira – outre la connaissance générale – pour :

- Les souscriptions et études de dossiers.
- Les expertises en cas de sinistre : les participants seront capables d'aller chercher les bonnes informations dans la réglementation et ainsi de défendre les intérêts de la compagnie.

**Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation**

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire et/ou exercices pratiques en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

**Contact :** mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

**Inscription :** https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/

Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

## PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

### GÉNÉRALITÉS ET CLASSEMENT DES MATIÈRES DANGEREUSES

- L'ONU et les réglementations.
- Responsabilités - formation - conseiller à la sécurité.
- Les classes de danger et groupes d'emballage.
- Liste des marchandises dangereuses – exemptions.
- La sureté – les marchandises à haut risque.

### LE TRANSPORT DES COLIS DE MATIÈRES DANGEREUSES

- L'emballage des matières dangereuses.
- Le marquage et l'étiquetage des colis.
- Les documents de transport.
- Les règles de circulation.
- Le chargement/déchargement des véhicules.
- Les véhicules.
- Les exemptions.

### LE TRANSPORT EN CITERNE ET EN CONTENEUR VRAC

- Les citernes mobiles/les conteneurs pour vrac.
- Les véhicules.
- Chargement/déchargement des véhicules dans le cadre de transports en citernes.



Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.